CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E194379** **VALABLE JUSQU'AU** **23/05/2027**

ÉDITÉ LE 16/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2010

Raison sociale : DIDIER DALIER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/09/2024

Capital : 200 000

750 RUE DE LA RIVIERE
19270 DONZENAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRIVE 2010B00397

Siret : 525 213 948 00025

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 8307223

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000004798522204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000004798522204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 05 55 24 36 20 **Fax :**

Portable : 06 76 67 53 72

Responsabilité légale :
DLRO (929 841 096) / LODIDA (929 815 876) / DALIER DIDIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : https://www.creation-ambiance-exterieur-19.fr/

E-mail : laurence.dalier@sarldalier.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 506 425 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3242	Étanchéité liquide (s.e.l.) (Technicité confirmée)	5	24/05/2023
6234	Revêtements coulés à base de résine de synthèse pour locaux à risques identifiés (Technicité exceptionnelle)	6	27/06/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/04/2026 08:41

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.